

Observatoire citoyen de la toxicomanie

Réunion d'installation

1^{er} février 2021

La réunion débute à 18h35.

M. DAGNAUD ouvre la réunion d'installation. En premier lieu, les participants sont remerciés d'avoir accepté de participer à cet Observatoire citoyen : les habitants tirés au sort sur les listes électorales, les habitants engagés dans les collectifs et associations, les élus du 19^{ème} dans la diversité de l'expression démocratique.

Emmanuel GREGOIRE, premier adjoint de la Maire de Paris, ainsi que la commissaire du 19^{ème} arrondissement, les intervenants et associations partenaires sont salués. Ils présenteront un bilan d'étapes du plan crack.

Jean-Pierre COUTERON est salué et présenté. Il est psychologue clinicien, spécialisé dans les toxicomanies. Sa connaissance et sa pratique font référence, il lui a été proposé d'animer les travaux de l'observatoire.

L'Observatoire était un engagement de la mandature, qui est aujourd'hui tenu.

Le point de départ est un constat partagé. La crise du crack, connue autour d'Éole, Stalingrad, rue d'Aubervilliers, Flandres, Rosa Parks, met les quartiers sous pression. Malgré l'utilité des diverses initiatives, la situation reste très inflammable, personne ne peut s'y résigner. Il faut donc travailler aux actions et solutions, mieux appréhender celles qui existent déjà, et en concevoir de nouvelles quand elles sont insuffisantes. Comme tel est malheureusement le cas, l'Observatoire citoyen permet aux habitants de participer au suivi du plan crack, d'auditer les professionnels, de comprendre ce qui se fait, et surtout de proposer de nouvelles actions. C'est la raison de cet espace ouvert : mettre les habitants autour de la table aux côtés des institutions et professionnels, impulser un dialogue nécessaire.

La parole est laissée à M. GREGOIRE.

M. GRÉGOIRE remercie M. DAGNAUD d'être invité à cet Observatoire citoyen, qui est une initiative louable, vouée à l'exigence. En effet, un échange régulier se tient avec M. DAGNAUD, concernant l'exaspération des riverains, relayée parfois directement sur les réseaux sociaux de la Ville. Le niveau élevé d'insatisfaction est mesuré, collectivement, par la Mairie du 19^{ème}, les collègues de l'exécutif de la Mairie de Paris, comme Nicolas NORDMAN et Séverine GUY, concernant les résultats de la toxicomanie.

Le plan crack a montré des résultats sanitaires prometteurs, mais incontestablement, il n'est pas assez efficace en matière de lutte contre les nuisances de proximité.

Dans la deuxième étape du plan crack engagée, la Maire de Paris a demandé de poursuivre les efforts en matière d'accompagnement sanitaire. La conviction de l'exécutif est connue : une approche uniquement sécuritaire du sujet ne serait qu'un échec annoncé, en le déportant de quelques mètres. Mais la réponse sanitaire seule n'est pas suffisante pour les nuisances de proximité. La Maire de Paris a demandé de la compléter et de travailler, avec les maires des arrondissements concernés, à une meilleure régulation de l'espace public. L'action passe par un programme partenarial solide, même si les avis divergent parfois, avec la Préfecture de police, le procureur de la République et les acteurs sanitaires, comme l'ARS, la médecine de ville, etc. Il s'agit d'améliorer leur coordination pour lutter contre les nuisances sur l'espace public.

La Ville ne néglige pas le problème et reste à l'écoute des observations des riverains. L'objectif est d'obtenir des résultats dans quelques mois, concernant une meilleure régulation de l'espace public. La situation s'est améliorée à certains endroits, mais s'est

dégradée à d'autres. La Ville de Paris est mobilisée, consciente de ce sujet de préoccupation majeure.

M. DAGNAUD remercie M. GREGOIRE de rappeler l'engagement de la Maire de Paris et de l'équipe parisienne, notamment Anne SOUYRIS et Nicolas NORDMAN.

L'Observatoire a vocation à travailler sur quelques mois. Il est proposé aux participants (*en visio*) de se présenter, afin d'apprendre à se connaître.

Présentation des membres de l'observatoire (jusqu'à 35 mn06 sec environ)

M. S habite rue d'Aubervilliers, il est responsable de l'espace de vie sociale, réunissant plusieurs associations, non loin du jardin d'Éole.

M. H appartient au collectif d'Action Stalingrad, connu sous le nom de « Stalincrack » (*compte Twitter*).

M. COUTERON présente son parcours d'expert psychologue. Il souligne que les questions d'addiction sont aussi sociales et culturelles, le dialogue et la parole des citoyens sont un enjeu constructif.

Mme P habite avenue de Flandres et préside de l'association Rosa Parks, qui gère le centre culturel porte d'Aubervilliers. Il est précisé que le problème n'est pas spécifique au 19^{ème} et dépasse les frontières de l'arrondissement.

M. L habite le quartier Stalingrad depuis 25 ans. Il suit le sujet depuis longtemps, ayant présidé l'association « Stalingrad quartier libre », au début des années 2000. Il a également participé au comité citoyen en 2003/2004, un dispositif un peu similaire.

M. et Mme Q habitent à Stalingrad depuis 20 ans. Ils constatent une dégradation depuis 2 ans.

Mme AL est enseignante, et critique les associations Aurore et Gaïa qui distribuent des pipes à crack.

M. DAGNAUD introduit ensuite l'intervention à venir de Mme ADAM, commissaire du 19^{ème} arrondissement. L'idée de cet Observatoire est de partager les informations sur l'activité de chacun. Il est indispensable d'avoir le point de vue de la police, même si elle ne peut être la seule porte d'entrée de ce sujet complexe.

Mme ADAM prend la parole et remercie d'être associée à la démarche. En effet, le commissariat est l'un des acteurs, et connaît déjà d'autres acteurs présents à la réunion. L'action du commissariat est axée sur la tranquillité, l'ordre public, ainsi que la poursuite pénale des trafiquants et des consommateurs revendeurs. Cette action s'insère dans le travail de la Ville en matière d'urbanisme, et dans un cadre médico-social, avec le suivi indispensable de cette population toxicomane. L'intervention globale du commissariat n'a de valeur que si elle vient en réponse aux suggestions des participants de cet Observatoire citoyen.

M. DAGNAUD ajoute que l'échange se poursuivra, avec l'intervention de la Préfecture de police, concernant l'identification et la lutte pour démanteler les réseaux et trafics, qui approvisionnent encore ces scènes de crack. La parole est laissée à Mme TISSIER, chargée de mission au secrétariat général de la Ville, au sujet de la mise en place des maraudes.

Mme TISSIER se présente, en charge des Affaires sociales et de santé du Secrétariat Général de la Ville de Paris, notamment du suivi du plan crack. Pour rappeler le cadre général, le plan crack a été signé en 2019, dans une large concertation. Il est composé de 33 mesures, qui se déploient sur 3 ans, jusqu'à la fin 2021. Son objectif, comme l'ont déjà évoqué certains, est d'articuler les enjeux de santé publique et la tranquillité publique. Différents partenaires sont donc engagés, comme la Ville de Paris, l'ARS, la Préfecture d'Île-de-France, la Préfecture de police, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives).

Il s'agit d'impliquer tous les acteurs.

Le rôle des différents partenaires (*affiché à l'écran*) est ensuite précisé. Il y a notamment la DRIHL, la direction régionale de l'hébergement et du logement, qui intervient dans le plan crack sur la mise à l'abri des usagers de drogues. La Préfecture de police intervient au niveau de la régulation et des interpellations, ainsi que le Parquet, avec des mesures d'interdiction de paraître sur les lieux de consommation de drogues, ou des injonctions de soins. Les associations de réduction des risques sont un acteur essentiel, notamment au niveau sanitaire, car ce public est très exposé à la transmission de maladies et à la précarité sociale.

Le plan crack est divisé en quatre axes principaux :

1. L'axe 1 vise à accompagner les usagers de drogues en errance ;
2. L'axe 2 concerne l'hébergement et la mise à l'abri, avec notamment les espaces de repos ;
3. L'axe 3 est l'intervention dans l'espace public, aller à la rencontre des usagers et des habitants ;
4. L'axe 4 est centré sur les études, pour adapter les dispositifs.

Les maraudes font partie des mesures de l'axe 1 et sont un outil très important d'« aller vers ». Les associations spécialisées vont vers les usagers, ces maraudes sont dites souterraines, à la recherche des lieux de consommation. Une maraude de médiation a été créée, dédiée aux riverains. Un projet de maraude interdisciplinaire sera mis en place, en lien avec l'ARS.

Mme TOUBIANA, Conseillère de Paris, Éluë de l'opposition, pose la question de savoir si les sommes attribuées ont déjà été dépensées.

Mme TISSIER répond que ces sommes ont été dépensées, et regroupent plusieurs participations. Concernant les maraudes, la Ville de Paris a versé 260 000 euros, pour assurer leur fonctionnement.

Mme TOUBIANA demande s'il existe un contrôle des maraudes.

Mme TISSIER indique qu'il existe une mission métropolitaine à la Ville, en charge de superviser le travail des maraudes et de la coordination de leur action. Il y a des rapports d'activité et des points réguliers avec les associations pour donner des perspectives. Actuellement, un travail sur les horaires est mené, avec une réflexion sur les heures optimales d'intervention.

Mme AL intervient, soulignant la dimension théorique des axes évoqués. Or, la banalisation du crack et des toxicomanes, qui sont avant tout des personnes dangereuses, est perceptible. Il est, selon elle, choquant de voir des dispositifs créés pour les toxicomanes, et non pour les riverains. Le plan semble encourager la situation.

M. DAGNAUD invite à écouter toutes les présentations sur les programmes et actions, avant de porter des jugements définitifs.

Mme TISSIER poursuit sa présentation, mais ajoute que le plan crack mélange la prise en charge des usagers et la question de la sécurité. L'axe 1, centré sur l'accompagnement, prévoit donc l'accès au matériel de réduction des risques. Il s'agit pour les usagers d'avoir des kits, d'éviter la transmission de maladies. Les organismes qui reçoivent ce public ont reçu des dotations. Le point important de cet axe 1 est le renforcement des dispositifs de premier accueil, c'est-à-dire les structures proposant une prise en charge sanitaire et sociale, du repos, comme la salle de consommation à moindre risque du 10^{ème} arrondissement, ou les structures spécialisées comme Aurore. La Ville est ainsi à la recherche de locaux pour implanter d'autres structures, sur les lieux d'usage de la drogue.

M. J demande si les dealers se sont déplacés avec les toxicomanes.

Mme TISSIER déclare que la commissaire du 19^{ème} sera mieux à même de répondre à cette question.

M. H s'interroge sur la création des maraudes au contact des riverains, car ces maraudes n'étaient pas connues jusqu'à une rencontre avec le Maire en juin 2020. Aucune maraude n'est venue au contact des riverains. Pour lui, ce point d'ancrage pose souci, dans le sens où personne n'en a connaissance.

M. DAGNAUD précise qu'il existe deux types de maraudes. Il y a les maraudes qui vont au contact des usagers de drogues présents sur l'espace public, pour les orienter vers les dispositifs sanitaires ou d'hébergement. Et les maraudes mises en place en direction des riverains. Leurs coordonnées ont été communiquées lors de réunions de conseil de quartier. Le principe est que les riverains confrontés au problème dans leur immeuble, par exemple, sollicitent la maraude, prête à intervenir rapidement.

M. H souligne que seule Équipe 19, qui dépend du commissariat, prend contact. Concernant la maraude à destination des riverains, censée informer des actions entreprises par les associations Gaïa et Aurore, personne n'en avait entendu parler jusqu'à cet échange en juin 2020.

M. DAGNAUD estime que la défaillance ressentie et formulée par M. HENEINE est importante. Le but de cet Observatoire est d'entendre les interrogations et d'apporter des réponses. La parole est laissée aux participants en capacité d'expliquer.

M. HARDOUIN intervient, en poste à la Direction de la prévention et de la sécurité. Cette maraude, mise en place dans le cadre du plan crack en juillet 2019, a pour but d'être à la disposition des habitants. Elle est présente tous les jours, composée de professionnels, dont certains travaillent depuis plus de 20 ans au contact des usagers. Ils ont une excellente connaissance du terrain. Le principe est que la Mairie, ou le riverain, contacte la maraude par email pour un rendez-vous, qui répond sous 48h. Ensuite, la maraude vient sur place et engage une médiation avec les personnes à la source du signalement, les usagers de crack.

M. H évoque la difficulté, notamment durant le confinement, de repérer cette maraude, à proximité. Beaucoup de riverains ignorent encore l'existence de la maraude.

M. HARDOUIN admet que la maraude n'est pas assez connue, le travail est en cours pour créer le lien, se faire connaître. L'équipe a participé à des conseils de quartier du 19^{ème}.

Le message à faire passer est qu'il y a un engagement de réponse dans les 48 heures. L'appel sur la ligne de la maraude permet de prendre rendez-vous.

M. DAGNAUD propose d'inscrire en ligne les coordonnées de la maraude, pour les participants à l'observatoire. Pour éviter les confusions, il est rappelé que la mission de cette maraude des riverains est surtout d'intervenir en cas d'intrusion dans les immeubles privés et les parties communes. Le champ de compétences est très ciblé.

Ce premier point étant acté, les présentations continuent avec Mme BARRATON de l'association Aurore, pour un point sur les hébergements accompagnés, un volet très important, peut-être le plus abouti jusqu'ici.

Mme BARRATON prend la parole, invitée comme responsable du dispositif Assore au sein de l'association Aurore, inscrit dans le plan crack. Le dispositif Assore est mis en place avec des partenaires engagés, proposant un hébergement individuel et un accompagnement médico-social. D'après les objectifs du plan crack, il y a aujourd'hui 400 personnes hébergées, et accompagnées. La question a été posée d'un effet sur la consommation de crack. Il y a un effet indéniable de l'hébergement : la modération de la consommation.

Ensuite, PHASE est un centre d'hébergement, avec des appartements partagés, basé place des Fêtes. Il permet de stabiliser, par un accompagnement médico-social, des personnes consommatrices de crack, en mauvaise santé. La stabilisation est un autre effet visible sur la consommation.

Mme TOUBIANA souligne que le vivre-ensemble mis en avant par ce dispositif n'est justement pas réciproque pour les habitants. Les dealers et les toxicomanes sont dans l'illégalité, les habitants vivent un enfer. Or, la solution présentée est de venir en aide aux dealers et consommateurs. Il faut des solutions pour les habitants.

M. DAGNAUD indique que le sujet des interventions des services chargés de la sécurité sera abordé plus tard, dans le cadre de la lutte contre les trafics.

Il faut préciser que les 400 appartements accompagnés sont répartis dans Paris. Dans les opérations menées ces dernières semaines à Stalingrad et au jardin d'Éole, une large majorité des personnes présentes ont déclaré avoir un logement ou être hébergées par le dispositif d'Aurore. C'est une première étape pour passer d'une consommation de rue intense à des parcours de sortie. Le processus ne se fait pas en un jour. Par ailleurs, il faut rappeler qu'un hébergement n'est pas un enfermement. Il permet de diminuer la consommation, d'éloigner la personne de cet environnement toxique.

M. H évoque l'éloignement du territoire et l'interdiction de paraître, qui ne sont pas respectés. Le problème semble se situer au niveau du suivi juridique.

M. DAGNAUD estime que ces mesures sont des outils juridiques permettant de passer une étape dans les procédures et le traitement judiciaire, même si les juges et les policiers sont lucides quant à la difficulté de les faire respecter.

La question de la durée des hébergements a été posée. Il faut savoir que les 400 hébergements accompagnés, dans le cadre du dispositif ASSORE, représentent un record absolu. Cette réussite est due aux partenaires engagés, mais également permise par la disponibilité, durant la crise sanitaire, des structures hôtelières mobilisées pour ces hébergements. Lors d'une réunion avec le Préfet de région en décembre dernier, la Mairie a posé la question de la pérennisation de ces hébergements, quand les capacités hôtelières retrouveront leur vocation touristique d'origine. Par honnêteté, il faut admettre que la question reste sans réponse pour le moment. Mais tout le monde constate la nécessité de pérenniser ces dispositifs. Une grande partie de ces hébergements sont possibles du fait de ces capacités hôtelières vacantes, mais qui n'en garantissent pas la durabilité. Ce sujet sera à traiter, et il faut rester vigilant.

Mme AL demande ce que signifie un accompagnement.

Mme BARRATON revient sur la remarque de Mme TOUBIANA, et s'excuse s'il y a eu un malentendu au sujet de la mission d'ASSORE. Concernant l'hébergement accompagné, il s'agit d'une équipe médico-sociale qui se rend dans le lieu d'hébergement, et accompagne physiquement la personne dans ses démarches pour accéder aux droits, aux soins, aider à la socialisation. Car la socialisation permet de réduire la consommation.

Mme TOUBIANA précise que sa remarque n'allait pas à l'encontre de Mme BARRATON, mais que le climat général tend à venir en aide aux dealers, et non aux habitants. Ce sont des solutions pour les habitants qui sont attendues.

M. DAGNAUD souhaite que la discussion évite les tribunes faciles. Dans la situation actuelle, la meilleure façon d'aider les habitants est aussi de mettre en place des dispositifs qui éloignent les usagers de drogue des lieux d'habitation. Héberger ces personnes est utile, afin qu'elles n'occupent plus les entrées d'immeubles ; et, pour les éloigner de cette scène de crack, les aider étape après étape à sortir de la spirale. Il ne faut pas opposer les deux idées, de façon binaire : une démarche envers les usagers de drogues n'est pas antagoniste avec une démarche en faveur des habitants. Ce genre de position démontre, selon M. le Maire, une méconnaissance de la réalité.

Mme L intervient, très intéressée par le plan crack, après avoir lu les 33 mesures décrites dans le document. Les mesures sont un panorama à 360 degrés, cohérentes. La tranquillité est prise en compte. Sa demande porte sur la façon dont le travail collectif entre les différents acteurs du plan (Ville de Paris, Préfecture, etc.) s'est déroulé, la mise en œuvre. Elle souhaite savoir s'il y a des comptes rendus, un retour d'expérience sur les réunions, l'application des mesures, les difficultés possibles.

M. DAGNAUD déclare que la première vertu du plan crack a été de reconnaître l'ampleur du sujet. Les élus locaux alertaient depuis longtemps, il a fallu des années pour que la chaîne des institutions concernées (la police, la justice, l'ARS) reconnaissent le problème et s'y attèlent. C'est ainsi la mise en œuvre d'une démarche partenariale, avec des points de départ très différents. La vision du préfet de police, du procureur de Paris, de l'ARS, de la mission interministérielle, de la Ville : chacun a un point de vue, légitime. L'enjeu du plan crack est de mettre en commun ces regards, d'organiser la complémentarité des actions. Les échanges depuis le début de la réunion démontrent cette idée fondatrice. Les services de police ou de justice attendent le traitement des trafiquants, mais il s'agit de prendre en compte la situation sanitaire des usagers qui sont considérés comme malades, et non délinquants. Aucun juge n'enverra en prison des toxicomanes s'ils ne sont pas reconnus acteurs majeurs d'un trafic. C'est la réalité. Donc, ceux qui rêvent de faire disparaître les usagers de crack d'un coup de baguette magique seront déçus, cette solution n'existe pas. Il faut une réflexion plus élaborée et subtile pour arriver à un résultat : apaiser les quartiers, permettre le retour à une vie normale pour les habitants. Mais il ne faut pas laisser croire qu'il suffit d'embarquer les consommateurs et les « envoyer à Cayenne » pour résoudre le problème.

Mme L réitère sa question sur la mise en œuvre des mesures par les différents acteurs. Certains points du plan crack vont dans le bon sens, selon elle ; il comporte des mesures concrètes et précises. Elle demande quelles sont l'organisation et les difficultés éventuelles rencontrées.

M. DAGNAUD indique que l'Observatoire a précisément cette mission : poser les questions, évaluer les fonctionnements. Il s'agit aussi d'orienter et, si besoin, d'infléchir le plan

crack. C'est une base de travail élaborée par des personnes d'horizons différents, non un texte sacré, gravé dans le marbre. Certains points sont pertinents, d'autres mesures fonctionnent moins bien. Le but est d'associer les habitants, les mieux placés pour juger de l'efficacité des actions.

Mme ADAM prend la parole pour revenir sur l'action du commissariat, qui est multiple. Cette action est d'abord orientée sur la partie judiciaire, avec la recherche des toxicomanes revendeurs, des trafiquants et des « cuisines », les endroits où le crack est produit. Ce travail s'articule par le quotidien des effectifs de police du 19^{ème} et le travail des spécialistes de la PJ (notamment brigade des stupéfiants). Il y a des réunions de coordination. L'action se fait de concert entre la PJ et les services d'investigation. Une partie des consommateurs de crack sont des toxicomanes purs. Ainsi, la justice optera pour le soin, c'est par ce biais que des réponses seront obtenues, et le suivi médico-social. Les toxicomanes revendeurs sont la base même (*du trafic ?*), souvent surnommés « modous ». Ce sont des revendeurs de moyenne transaction, ils achètent une quantité moyenne et la revendent entre eux. C'est le trafic que les riverains voient au quotidien en bas de chez eux. L'échelon supérieur est rarement sur site, la plupart du temps l'échange se fait dans les parkings, ou des cités plus éloignées. Le commissariat a travaillé sur ce type de niveau, et, au mois de juillet dernier, 7 kilos de cocaïne ont été saisis, une prise rare et importante pour un commissariat. Cela montre la densité du trafic, et l'implantation des revendeurs.

La difficulté qui se pose, l'interrogation récurrente est cette continuité du trafic en dépit des interpellations. Le trafic ne cesse pas, car les revendeurs toxicomanes revendent aux toxicomanes. C'est comme « couper une tête de l'hydre » : ils se réimplantent tout de suite, le consommateur d'une journée devient le revendeur du lendemain, et inversement. Derrière, il y a des cuisines qui, lorsqu'elles sont démantelées, sont reconstituées par d'autres personnes, presque dans la journée. Après le coup de filet de cet été, la grosse prise de 7 kilos de cocaïne, il y a eu un répit de 10 jours, durant lesquels le trafic a été amoindri. Des tensions importantes en ont résulté dans les associations, car les consommateurs n'avaient pas d'approvisionnement.

Tout cela se fait dans la concertation avec les services de la Ville de Paris, par un travail de fond avec les services de police judiciaire.

Concernant les interdictions de paraître, il s'agit d'un nouveau dispositif, qui produit certains effets, mais a des limites. Depuis juillet 2020, une avancée a été obtenue : les personnes qui font l'objet d'une interdiction de paraître sont inscrites au fichier des personnes recherchées. Cela permet de les identifier.

Néanmoins, aujourd'hui, le parquet de Paris ne fait pas de la rupture d'interdiction de paraître une condition de poursuite pénale. Par exemple, si un consommateur revendeur est interpellé avec une interdiction de paraître sur les 10^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements (ils sont groupés), cette personne ne peut faire l'objet d'une poursuite si elle n'a pas commis une infraction connexe. La rupture seule de l'interdiction de paraître ne suffit pas pour engager des poursuites pénales. Le dispositif judiciaire n'est pas encore parfait, mais il s'étoffe. Petit à petit, le territoire est mieux maillé.

L'autre point d'accroche du commissariat est l'approche de la toxicomanie et des consommateurs, sous l'angle de la situation régulière ou non sur le territoire national. Cela comporte des aléas. Certaines catégories de personnes ne seront pas reconduites à la frontière parce qu'elles ne sont pas éligibles à ces dispositifs, pour des raisons juridiques.

Enfin, Mme ADAM rappelle qu'il y a la partie concernant l'ordre public, souvent discutée par les habitants, perceptible à travers les effectifs locaux, qui procèdent à l'éviction. Ils ont depuis quelque temps l'appui 24h/24h, jour et nuit, des forces CRS ou des gendarmes mobiles. Ils interviennent alors sur un territoire qui leur est souvent étranger ; le commissariat est un pilote à leur disposition. Après, leur mission est d'essayer de rendre le

territoire le plus net possible, avec une meilleure physionomie (Éole, Rosa Parks ou Stalingrad). Mais, à chaque éviction d'un lieu, il y a une réinstallation dès que les forces de l'ordre ont le dos tourné. C'est la seule solution quand il n'y a pas de raison pénale pour intervenir.

M. H demande si la flagrance peut fonctionner dans ce cas. Le collectif Action Stalingrad a transmis beaucoup d'informations sur la chaîne de deal, entre la Maison des Canaux et le MK2. Beaucoup de consommateurs ne sont pas en position marginale de la société, certains ont des logements, des métiers, et viennent se défoncer à Stalingrad. Les habitants le vivent au plus près, l'entendent de leur fenêtre. Il n'y a pas eu d'action sur les consommateurs signalés, encore aujourd'hui sur place. La discussion s'est tenue en juillet dernier avec le commissariat. Les riverains voient parfois des livraisons en grosse quantité.

Mme ADAM rappelle la saisie de 7 kilos de cocaïne. Le commissariat exploite les informations transmises par les personnes du collectif, ou autre. Les forces de police interpellent largement : 1 400 personnes ont été interpellées sur 2021, et hors des secteurs Stalingrad, Éole et Rosa Parks. Ce travail est colossal. L'accompagnement se fait aussi par d'autres mesures, expliquées précédemment. Mais l'interpellation ne signe pas une détention. Il y a une partie de cette population estimée délinquante, qui fait l'objet d'une prise en charge judiciaire sur d'autres thématiques que l'incarcération. Par ailleurs, les personnes arrêtées sont immédiatement remplacées. Le trafic ne se tarit pas, justifiant la présence permanente des policiers. Pour répondre à la question des toxicomanes fournis sur place, ce point est spécifique au crack : le revendeur se trouve là où est le consommateur, contrairement à d'autres trafics où le consommateur va au-devant du vendeur.

Mme B pose la question de l'injonction de soins, dans le volet judiciaire, une mesure qui ne serait pas suivie dans son application. Les personnes ressortent du tribunal sans être accompagnées vers les structures.

M. DAGNAUD pense qu'un participant pourra répondre avec plus de précision. Toutefois, pour connaître ces situations, la difficulté est qu'il n'existe pas, pour le crack, de produits de substitution, contrairement aux drogues consommées par injection (Subutex, méthadone, etc.). Ces produits permettent de gérer, sur un plan médical et psychologique, un processus de sortie d'addiction. C'est la grande difficulté du crack, une drogue très addictive et destructrice, qui précarise et désocialise très vite. Donc, les injonctions de soins restent compliquées. Il n'existe pas encore de sevrage par perfusion, miraculeux. Il y a toutefois sans doute des participants de l'Observatoire plus experts sur ces questions, pour clarifier les possibilités d'injonction de soins. Ces débats ont eu lieu avec préfet et le procureur, conscients de la fragilité des injonctions. Il faut des outils d'accompagnement pour qu'elles réussissent, ainsi que la volonté de la personne.

Mme B souligne qu'en cas d'injonction, la volonté de la personne n'a pas lieu d'être, car elle est obligée de s'y soumettre.

Mme ADAM intervient : l'injonction thérapeutique a une réelle valeur, mais est vouée à l'échec sans l'adhésion de la personne. Cette injonction existe, cependant ce n'est pas une peine en soi et une peine obligatoire. Avec tous les phénomènes d'addiction, si la personne ne souscrit pas à la démarche, l'échec est probable.

Mme B demande combien d'injonctions de soins donnent lieu à des thérapies

M. L apporte des précisions, travaillant dans le milieu médical. Concernant le sevrage à certaines drogues de synthèse, circulant avec le crack, la difficulté, évoquée par M.

DAGNAUD, est qu'il n'y a pas de produit de substitution. Par ailleurs, sans la volonté de la personne, la désintoxication ne peut réussir.

M. DAGNAUD ajoute qu'il y a deux thèses, en contradiction, chacune avec une part de vérité. La première souligne l'importance d'avoir à proximité des scènes de toxicomanie, les dispositifs d'accompagnement, « d'aller vers ». C'est la logique des maraudes en direction des toxicomanes, de lieux d'accueil proches, etc. La seconde thèse soutient qu'il faut éloigner les personnes de cet environnement très toxique, sinon il est encore plus compliqué de s'en extraire. C'est toute la complexité du sujet. Si une offre d'accompagnement est mise en place loin du public visé, le risque est que les toxicomanes ne s'y rendent pas. Mais si un écosystème de la drogue est organisé sur un périmètre très restreint, cela ne facilite pas la prise de distance. Le débat n'est pas à trancher maintenant. L'Observatoire doit s'approprier les problématiques, étudier les solutions, avec ses avantages et inconvénients. L'enjeu est de trouver le bon équilibre, pour un maximum d'efficacité.

M. NORDMAN intervient et remercie M. DAGNAUD de cette initiative indispensable. Les échanges de l'Observatoire attestent de l'importance de la transmission et de la transparence de l'information. La mission et les mesures du plan crack restent méconnues par les habitants du quartier. Le rôle collectif des élus est de créer des espaces, comme cet Observatoire citoyen, pour rendre compte de leurs actions, expliquer comment l'argent public est dépensé pour trouver des solutions aux problèmes cités. L'intérêt de ces échanges est d'évaluer, avec les riverains et les professionnels mobilisés, les évolutions et améliorations possibles. L'objectif est d'être encore plus efficace, de manière collective.

À l'évidence, personne n'est satisfait, la situation actuelle reste inadmissible pour les riverains, les professionnels et les toxicomanes qui ont besoin d'être pris en charge.

Une réunion comme celle-ci est nécessaire pour avancer ensemble. Personne ne peut douter de la volonté collective de trouver des solutions pour pacifier le quartier. Tout le monde est mobilisé pour changer cette occupation inacceptable de l'espace public, des modalités de sorties d'addiction pour les toxicomanes. En tant qu'élu en charge de la sécurité, M. NORDMAN sait que le sujet est au cœur des échanges quotidiens. Il faut intensifier la lutte contre les trafics. La police s'emploie déjà à cette mission au niveau local, comme l'a expliqué Madame la commissaire, avec les prises récentes du commissariat. Mais la question est plus globale : chacun doit tenter de mettre la pression à son niveau. Lors d'une discussion récente avec le directeur des douanes, celui-ci a expliqué longuement le trafic, les réseaux, le circuit pour arriver dans le quartier, etc. L'action doit être multilatérale et coordonnée pour assécher le marché. C'est une voie pour améliorer la situation.

En conclusion, il faut un effort collectif de tous les partenaires pour agir, chacun dans son domaine, pour trouver une issue. Ces cadres doivent faire progresser, avec un réel espoir de réussite à long terme, même si le parcours est difficile. La mobilisation collective doit être maintenue, pour que les riverains retrouvent un peu de calme.

Mme TOUBIANA déclare à M. NORDMAN qu'il est anormal que la loi soit bafouée tous les jours dans Paris, par les dealers et les consommateurs. Il faut trouver une solution pour les habitants.

M. DAGNAUD indique qu'il faut adresser cette remarque à la police, pas à un élu de la Mairie.

M. H pose la question du rôle des agents de la sécurité de la Mairie de Paris sur ce secteur.

M. NORDMAN souligne que les agents sont déjà présents sur le terrain.

M. H regrette leur manque de crédibilité.

M. NORDMAN déplore les effets de tribune faciles de Mme TOUBIANA. Les propos démagogiques ne peuvent résoudre la situation du jour au lendemain. Il faut une lutte déterminée des services de police, des services de la douane contre les réseaux organisés de cocaïne qui alimentent les trafiquants. L'assèchement des réseaux est un travail de longue haleine. Il faut des interventions diverses, celle des associations pour la prise en charge des toxicomanes, celle de la police pour assurer une présence physique rassurante. Il est nécessaire qu'il y ait aussi des agents de la DPSP, et peut-être ceux de la future police municipale, pour garantir cette sécurisation - et non pour arrêter le trafic. Les rôles sont différents. Cette mobilisation sollicite aussi d'autres professionnels, comme la maraude de la Ville, qui permet de désamorcer les situations difficiles, d'évincer les toxicomanes des cages d'escalier. La conjonction des interventions apportera des solutions politiques, et non pas le fait d'agiter des chimères et des propos démagogiques.

M. L prend la parole, au sujet de la méthode. Au-delà de la ligne méthodologique, il faut savoir comment travailler, connaître la fonction des habitants. Si la méthode reste celle d'un jury citoyen, le travail est surtout d'écouter. Les habitants qui vivent le problème au quotidien n'ont pas nécessairement la réponse parfaite. Le constat n'est pas une solution. Il faut savoir comment les riverains peuvent avancer, établir un consensus sur les démarches à faire ou ne pas faire, etc. Le sentiment d'insécurité réel, la difficulté d'être confronté au quotidien à ces scènes insupportables, ne suffisent pas à comprendre le problème. Dans cette perspective de pédagogie, la question est posée de rencontres avec les experts, d'un calendrier des débats, des documents communiqués. Le document avec le détail des 33 mesures du plan crack a été cité précédemment : les participants de l'Observatoire peuvent peut-être l'avoir, partager les contenus dans des emails groupés. Il semble nécessaire de faire un point sur la méthodologie.

M. DAGNAUD approuve. Cette réunion installe l'Observatoire citoyen, il est normal que chacun s'exprime dans une position liminaire. C'est la raison pour laquelle Jean-Pierre COUTERON a été convié. L'objectif est que les habitants soient informés des mesures, des lacunes aussi, à l'exemple des maraudes que certains découvrent aujourd'hui. Cela confirme que les habitants ne connaissent pas une partie des actions en cours. Les échanges réguliers entre la Mairie et les habitants démontrent cette méconnaissance. La première étape est d'abord faire un état des lieux du plan crack, des interventions des différents acteurs. Ainsi, **M. HARDOUIN** est présent pour évoquer les sujets de propreté, car des personnes continuent d'être en déshérence, sous des tentes, dans la rue. Ensuite, l'idée sera d'auditionner des professionnels et spécialistes, les institutionnels, les associatifs, qui ont une pratique et du recul sur ces questions. Leur rôle est d'aider à évaluer l'utilité et les limites d'un dispositif, comprendre le fonctionnement, à l'image des injonctions de soins évoquées, ou encore la question induite des salles de consommation à moindre risque. Il faut savoir si ces dispositifs répondent au sujet, s'il faut imaginer d'autres lieux. La Mairie, en tant qu'autorité publique, s'est exprimée de manière transparente et pragmatique : il faut pouvoir retrouver une vie normale dans les quartiers. Aujourd'hui, la tension générée par cette cohabitation insupportable, dans une ville aussi dense, est intolérable. Il faut trouver les façons d'apaiser l'espace public, construire de nouvelles solutions de manière collective. La souffrance est diffuse et manifeste. Voir des personnes délabrées, couchées sur le trottoir, touche l'humanisme de chacun, et suscite de l'émoi, de la colère. Parmi les nouvelles solutions, l'idée portée par la Mairie est de créer des lieux d'accueil, de jour et de nuit, pour que ces personnes ne soient plus dans l'espace public. L'ambition n'est pas d'éradiquer la toxicomanie de la surface du globe terrestre ; le problème existe depuis toujours, se renouvelle et mute. Le cœur du sujet est de retrouver un quartier apaisé. Pour ne plus retrouver dans les rues ces personnes

toxicomanes, il faudra créer d'autres espaces, qui ne seront ni des prisons, ni des hôpitaux. L'usage de la coercition pour résoudre le problème est une idée reçue, impossible. Il faut concevoir des lieux suffisamment attractifs pour que le public toxicomane s'y rende, que ce public soit orienté par les maraudes, les policiers, etc.

La porte d'entrée du sujet ne peut être la salle de consommation à moindre risque. Les lieux existants fonctionnent de manière dégradée, avec des horaires réduits. Il est peu probable que l'ouverture d'une autre salle règle le problème, et fasse disparaître ces scènes du quartier Stalingrad le soir. Des nouveaux espaces sont donc à imaginer, à ne pas concentrer autour de Stalingrad, mais à disperser sur le territoire parisien et métropolitain.

M. COUTERON intervient, et appréhende la question de manière pragmatique. Il est admis que les salles de consommation à moindre risque ne sont pas la panacée ; la logique suivie est la réduction des risques. Le parcours peut être long et frustrant, mais la diversité et la continuité des actions sont nécessaires pour produire un résultat. Le pire est de changer de stratégie tous les quinze jours. Le problème ne peut être résolu avec un unique dispositif. Les salles de consommation ont une part d'utilité. Mais les solutions pénales avec ces personnes n'apportent pas de résultats. Leur échec a été mesuré, vérifié. C'est par la qualité et la densité des réponses, sociales, médicales, que la réussite est possible. Il est illusoire de penser que la logique de consommation peut être arrêtée en un jour. Recevoir des personnes toxicomanes autour de leur consommation, ce n'est pas les installer. Cela leur permet d'évoluer, autour de leur dépendance. Le défi est là.

Pour revenir sur le sujet de la visibilité des maraudes, il faut partager les informations, faire remonter les problèmes. Les participants de l'Observatoire doivent ensemble lister les actions. Il n'existe pas de solution qui puisse faire l'économie d'une étude de la consommation et du travail autour de la réduction des risques. C'est la capacité collective à additionner des petites solutions qui fonctionnera. Une seule salle de consommation à moindre risque à Paris ne suffira pas à endiguer le phénomène. Il faut aussi bien calculer les maraudes, etc.

M. H revient sur les salles de consommation. Pour avoir discuté avec des personnes toxicomanes à Stalingrad, elles disent qu'elles ne se rendront pas dans les salles de consommation, préférant rester avec leurs amis près du bassin. La question est posée à **M. COUTERON**, en raison de sa connaissance du sujet, de savoir si l'ouverture de salles supplémentaires est pertinente, utile. La demande porte sur la façon dont il est possible de désinstaller des personnes sédentarisées à Stalingrad, de changer leurs habitudes.

M. COUTERON répond sur les progrès faits grâce aux interventions coordonnées. Il ne faut pas croire que l'ouverture d'une salle va entraîner le fait que tous les consommateurs iront. Il existe en Europe des mesures d'ordre public, d'autorité, par lesquelles les interpellations des policiers peuvent accompagner les personnes dans les lieux spécialisés. La solution est intermédiaire. Une salle de consommation n'est pas la solution, mais permet de progresser, ainsi que l'action de la force publique, les maraudes, les travailleurs sociaux. Il faut apprendre à travailler autrement. Par ailleurs, il y a des spécificités par rapport aux crackers. Le fonctionnement des salles pour héroïnomanes n'est pas forcément adapté aux consommateurs de crack. Il y a évidemment besoin des forces de police, d'actions de rappel à la loi.

M. H interroge l'efficacité de la maraude préventive, peut-être sous-dimensionnée.

Pour **M. IODICE**, il y a sans doute une confusion sur le mot maraude. Les associations qui interviennent au niveau de la réduction des risques ont des équipes mobiles ou des maraudes. La maraude riverains fait de la médiation dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Il existe au moins 5 associations différentes qui effectuent des maraudes,

pour « l'aller vers », le lien, et l'orientation vers des lieux existants. Comme disait M. COUTERON, l'action des maraudes, qui oriente vers des espaces de consommation, aura une réelle valeur ajoutée quand il y aura davantage de lieux d'accueil. Ce sera plus simple, car, actuellement, la possibilité d'orienter vers des lieux de consommation est réduite à l'unique salle de Lariboisière, à Paris. Il s'agit d'éclaircir l'éventuelle confusion entre la maraude de la Ville, pour la médiation, et les autres maraudes, qui interviennent au niveau de la réduction des risques.

Mme L rappelle qu'une des mesures du plan crack est d'ouvrir les CAARUD sur des horaires élargis, d'orienter les usagers vers des lieux où ils peuvent consommer, mais aussi se reposer, avoir des activités, de l'hygiène. Les horaires de la salle de consommation ne semblent pas avoir été étendus. Pour avoir lu le plan crack, Mme LELEU estime qu'il y a un décalage entre l'annonce et la réalité.

Pour **M. DAGNAUD**, Mme LELEU pointe un sujet crucial. Il faut rester dans le concret, dans les structures existantes (CAARUD, la salle de consommation de Lariboisière). A cause de la crise sanitaire, les horaires et capacités d'accueil ont été réduits. Il est facile de penser que l'ouverture multipliée de lieux aidera à régler le problème. Mais la question concrète qui se pose est celle des horaires, des moyens, des équipes et effectifs possibles. Certaines pistes sont intéressantes. Il faut réfléchir aux ressources, sinon l'action ne sera qu'un slogan. À Stalingrad, il est bien connu que les consommateurs arrivent le soir. Pour ouvrir des lieux, il faut pouvoir garantir qu'ils seront ouverts de 19h à 2h du matin et que le calme reviendra pendant ce créneau horaire. Ce sont des questions à étudier. Pour ouvrir des lieux, théoriques pour l'instant, il s'agit de se questionner sur leur fonctionnement et leur utilité. Cette réunion est la première de l'Observatoire, la discussion s'affinera par la suite. Il est proposé de clore bientôt la réunion.

Mme AL s'indigne : au regard des éléments de la réunion, seul le bien-être des toxicomanes a été évoqué. Le bien-être des habitants n'est pas considéré. Aucune solution concrète n'a été apportée, hormis souffrir et subir la situation. Elle ressent un manque de respect à l'égard des habitants, à l'issue des débats. Il a été dit que le crack est une drogue dangereuse ; les habitants sont donc en danger. Or, la maraude est la seule préoccupation, et le phénomène est encouragé.

M. DAGNAUD propose un début de méthode pour les prochains débats. Il faudra revenir sur les maraudes et les dispositifs d'hébergement. Le bilan du plan crack a été mis sur la table, avec ses réussites et ses limites. Il est proposé de partager les documents écrits, et de travailler par groupes plus restreints, thématiques, par la suite.

En conclusion, pour résumer cette réunion d'installation, le premier sujet a éclairci le fonctionnement des maraudes et de l'UASA (l'Unité d'Assistance aux personnes Sans-Abri). Ce travail est à creuser, il faudra mettre en place un groupe de travail sur le fonctionnement des structures, comprendre le travail effectué, les limites de capacité d'intervention. L'implication de la commissaire et du commissariat est saluée.

M. DAGNAUD rappelle que la présence du crack et l'écosystème de la drogue ne s'arrêtent pas aux frontières du 19^{ème} arrondissement.

La séance est levée à 21h15.